



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire – Séance du 6 avril 2023

Délibération n° 2023-030

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS, LA MJC CENTRE VILLE ET LA SOUPE AUX
CAILLOUX POUR L'ANIMATION D'ATELIERS A LA RESIDENCE AUTONOMIE JEAN BROCAS-
AUTORISATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Michèle BOURGEON, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Ghislaine BOUVIER, Hélène MAZEIRAUD-PERON .

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Arnaud ARFEUILLE, Émilie MARCHÈS (pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX, Jacques NAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Ghislaine BOUVIER

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, rappelle au Conseil d'Administration que le CCAS de Mérignac, par son service Développement Social, développe des actions pour le bien vieillir et le maintien de l'autonomie.

L'association « La soupe aux cailloux » propose des ateliers collectifs d'expression créatrice centrés sur le soin à la personne, nommés ateliers « soupe au cailloux », animés par Madame Christelle SEGUIN, intervenante diplômée de l'Ecole Bordelaise d'expression créatrice analytique (Art cru), avec pour objectif d'apporter un bien-être en rendant chacun acteur de sa santé par des techniques douces.

Ce dispositif d'ateliers se met en place par séquence de 6 séances, de manière régulière, toutes les semaines. La durée de la séance est d'environ 2 heures, et les ateliers sont proposés en collectif (maximum 8 personnes).

Un partenariat a été souhaité avec la MJC du centre-ville afin de mutualiser ces ateliers entre les résidents de la Résidence autonomie Jean Brocas et des adhérents de la MJC, dans l'espoir de favoriser des contacts plus pérennes entre les deux structures.

La MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) centre-ville ayant obtenu le budget pour financer l'opération, le CCAS propose d'organiser les ateliers animés par Madame Christelle SEGUIN au sein de la résidence autonomie, une fois par semaine à compter du mois de mai 2023.

Il n'y a pas de coût pour le CCAS, les séances sont gratuites pour les bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- de signer avec l'Association « La soupe aux Cailloux » la convention de partenariat pour l'animation de 6 ateliers à compter du mois de mai 2023,
- de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet engagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 6 avril 2023

Ghislaine BOUVIER
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.